

N°2024/05

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26/03/2024

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 23</p> <p>Présents ou représentés : 23</p> <p>Date de la Convocation : 21/03/2024</p> <p><u>OBJET</u> : CONVENTION AILES 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.</p> <p><u>PRESENTS</u> : Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Christian GAQUIERE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES</u> : Marie-José DUFOSSE-FRASER – Régis BRUNELLE – Nicolas LIBESSART – Bernard LACOSTE – Aline GUILLUY</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Estelle LAUTOUR-GACQUIERE</p>
--	---

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a développé depuis de nombreuses années une action d'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes en difficulté de recherche d'emploi.

Cette action est organisée sous forme de soutien à la mise en place d'action d'insertion pour l'entretien et l'aménagement des espaces publics communaux et l'entretien du paysage.

La commune signe une convention annuelle de partenariat précisant notamment les engagements des deux partenaires dans le cadre de cette action.

Ainsi, en 2024, la Commune s'engage à proposer sur son territoire un volume de travaux correspondant à 400 heures de travail d'une équipe de 4 personnes, soit 1 600 heures de travail.

La participation financière de la Commune est identique à celle des années précédentes et s'élève à 24 000,00 €.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention 2024 entre la Commune et l'Association AILES, porteuse de cette action d'insertion.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Jean-Michel, Conseil municipal présent, est Président de la structure d'insertion AILES. Aussi, Monsieur VIMEUX quitte la salle et ne participera pas au vote.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Monsieur Jean-Michel VIMEUX n'ayant pas pris part au vote, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 22 pour) :

- **APPROUVE** les termes de la convention annuelle 2024 présentée par l'association AILES, ci-annexée ;
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que tous actes nécessaires à son suivi ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 26/03/2024

Le Maire



Henri DEJONGHE